



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 126 - 16.12.2016

En exercice.....26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

**21. ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL DE L'ILE DE RÉ  
PLUI**

**Mission d'assistance à l'élaboration du PLUi de l'Ile de Ré  
Autorisation de signature au Président après attribution**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU.

**Secrétaire de séance :** M. Francis VILLEDIEU.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016126-DE  
Reçu le 19/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**DÉLIBÉRATION**

N° 126 - 16.12.2016

En exercice....26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

**21. ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL DE L'ILE DE RÉ  
PLUI**

**Mission d'assistance à l'élaboration du PLUi de l'Ile de Ré  
Autorisation de signature au Président après attribution**

*Vu le Code de l'Urbanisme et son article L 153-11,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,*

*Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,*

*Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,*

*Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement les articles 25, 69 et 70,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.1 dont le plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale : étude, élaboration, révision, suivi du plan local d'urbanisme intercommunal, plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,*

*Vu la délibération n°6 en date du 17 décembre 2015 et portant sur la prescription du Plan local d'urbanisme intercommunal et fixation des modalités de concertation,*

*Vu l'avis favorable/défavorable de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 5 décembre 2016,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2016,*

Considérant que le diagnostic et le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi de l'Ile de Ré sont réalisés en régie par les services de la Communauté de Communes ;

Considérant que l'assistance d'un prestataire extérieur est nécessaire pour l'élaboration des autres volets du PLUi à savoir : l'évaluation environnementale, le rapport de présentation (hors diagnostic), le règlement (dont les OAP) et les annexes ;

Considérant qu'un avis d'appel à candidatures relatif à une mission d'assistance à l'élaboration du PLUi de l'Ile de Ré a été transmis via le profil acheteur « achatpublic.com » le 13 septembre 2016, publié au JOUE du 17 septembre 2016 et au BOAMP du 15 septembre 2016, puis rectifié par avis publié au JOUE et au BOAMP du 23 septembre 2016 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016126-DE  
Reçu le 19/12/2016



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

### DÉLIBÉRATION

N° 126 - 16.12.2016

En exercice....26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

### **21. ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL DE L'ILE DE RÉ PLUI**

**Mission d'assistance à l'élaboration du PLUI de l'Ile de Ré  
Autorisation de signature au Président après attribution**

Considérant que ce marché de prestations intellectuelles d'une durée de 27 mois à compter de sa date de notification, a été passé selon la procédure d'appel d'offres restreint (articles 25, 69 et 70 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics), décomposé en 5 phases :

- Phase 1 : réalisation de l'évaluation environnementale,
- Phase 2 : consolidation du rapport de présentation,
- Phase 3 : élaboration du volet réglementaire,
- Phase 4 : élaboration du projet de PLUI arrêté avant consultation des personnes publiques associées et avant mise à l'enquête publique,
- Phase 5 : finalisation du PLUI avant approbation ;

Considérant que, conformément à l'article 47 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le nombre minimal et maximal de candidats admis à présenter une offre était de cinq ;

Considérant qu'à la date limite de remise des candidatures fixée au 14 octobre 2016 à 11h 5 candidatures ont été enregistrées ;

Considérant que toutes les candidatures étaient conformes aux critères de jugement annoncés au règlement de la consultation à savoir :

- Critère 1 : aptitude à exercer l'activité professionnelle,
- Critère 2 : capacité économique et financière du candidat,
- Critère 3 : capacités techniques et professionnelles du candidat ;

Considérant que tous les candidats présentaient les niveaux spécifiques minimaux exigés dans l'avis d'appel à candidatures, à savoir les qualifications suivantes :

- Urbanisme,
- Architecture disposant d'une expérience liée au patrimoine et à la résilience architecturale,
- Paysage,
- Environnement,
- Ingénierie en bâtiment spécialisé autant que possible dans les risques naturels et plus précisément en technique de constructions (sur bâtiment existants ou à réaliser) exposées à un risque de submersion marine quelle que soit leur vocation (habitat, équipement...),
- Expertise VRD, et plus particulièrement, qualifications requises :
  - en assainissement, plus particulièrement en gestion des eaux pluviales,
  - en voirie (réseau routier, voirie, pistes cyclables),
  - en ouvrage défense incendies,
  - en réseaux liés aux nouvelles technologies ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016126-DE  
Reçu le 19/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**DÉLIBÉRATION**

N° 126 - 16.12.2016

En exercice....26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

**21. ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL DE L'ÎLE DE RÉ  
PLUI**

**Mission d'assistance à l'élaboration du PLUi de l'Île de Ré  
Autorisation de signature au Président après attribution**

Considérant que le dossier de consultation a été transmis aux cinq candidats le 21 octobre 2016 ;

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 22 novembre 2016 à 11h, 4 offres ont été reçues dont une a été jugée infructueuse en raison de sa non-conformité ;

Considérant que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation sont les suivants :

- Critère 1 : Valeur technique. Pondération 70% ;
- Critère 2 : Prix. Pondération 30% ;

Considérant les auditions qui se sont déroulées le 29 novembre 2016 ;

Considérant que, suite à l'analyse des offres effectuées et conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur a choisi d'attribuer le marché au groupement d'entreprises composé des cabinets Ateliers Sites et projets, A+B Urbanisme et Environnement, Antak et Serba pour un montant total de 196 962,50€ HT ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, [à l'unanimité/majorité] :**

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de prestations intellectuelles relatif à une mission d'assistance à l'élaboration du PLU intercommunal de l'Île de Ré avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est le Cabinet Atelier Sites et Projets pour un montant total de 196 962,50€ HT, ainsi que tous les actes y afférents.**

Affichée le : **19 décembre 2016**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016126-DE  
Reçu le 19/12/2016